

MAROC

Investissement en offshoring

Au vu de ses potentialités, le Maroc se considère comme un "pôle d'attractivité" pour les entreprises étrangères. Pour optimiser son attrait pour les investisseurs et bénéficier des jeunes qui font leur entrée sur le marché du travail, le Maroc paiera les frais de formation de milliers de nouveaux salariés de "l'offshoring" dans douze secteurs spécialisés.

De nombreuses sociétés occidentales ont déjà bénéficié de coûts de la main d'oeuvre moins chers en délocalisant dans des pays étrangers, un processus appelé "externalisation".

Pour développer ce secteur et positionner le pays comme une destination de choix pour les entreprises étrangères, le Maroc envisage de lancer un vaste programme de formation, de manière à pouvoir fournir une main d'oeuvre qualifiée.

"Ce secteur est au centre des intérêts car il regorge de potentialités de développement en raison de la forte demande en prestation de services qui émanera au cours des dix prochaines années des pays européens", a déclaré le Premier Ministre Abbas El Fassi à l'issue d'une première réunion du Conseil Stratégique de l'Offshoring, mercredi 19 mars. M. El Fassi, qui préside ce comité composé de représentants du gouvernement et de directeurs généraux d'entreprises, a ajouté: "Le Maroc est un pôle à forte attractivité pour de nombreuses sociétés désireuses de délocaliser."

100.000 NOUVEAUX EMPLOIS

Le secteur de l'externalisation



Ahmed Rida Chami



Le Premier ministre marocain Abbas El Fassi

envisage de jouer un rôle important dans l'objectif du Maroc de stimuler son PIB de plus de 110 milliards de dirhams et de créer 100.000 emplois à l'horizon 2015.

Selon le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Ahmed Reda Chami, un grand nombre d'opérateurs internationaux se sont déjà établis dans le pays et ont signé des protocoles d'accord avec le gouvernement marocain.

Cinq régions sont destinées à accueillir les professionnels de l'offshoring : Casablanca, Rabat, Tanger, Fez et Marrakech.

A Casablanca et Rabat, quelque trente-cinq sociétés ont déjà signé des contrats de bail. "Nous avons fait un grand progrès dans ce domaine", a indiqué M. Chami, ajoutant que l'afflux des entreprises étrangères avait permis de créer 5 300 emplois.

Pour faire croître ce secteur, un programme de formation à grande échelle est toutefois nécessaire, a déclaré un membre du Conseil de l'offshoring. Mohammed Lasri, qui dirige un parc d'entreprises dédiées entièrement aux investisseurs en externalisation, a expliqué à Magharebia: "Il faut également travailler sur l'aspect des ressources humaines pour avoir des lauréats de haut niveau, capables de sui-

vre le rythme du travail à long terme."

22.000 DIPLÔMÉS

Un programme national destiné aux salariés de l'offshoring envisage de former 22.000 diplômés d'ici 2009 dans douze secteurs spécialisés. L'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT), l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) et des universités marocaines s'associeront avec l'Etat dans le cadre de ce programme de formation.

En outre, l'Etat prendra en charge la totalité des frais de formation d'un programme d'assistance à la formation pour les jeunes embauchés pour la première fois. Ce montant pourrait atteindre 65 000 dirhams par personne sur une durée de trois ans.

LIMITATION DE LA CHARGE FISCALE

Sur le volet fiscal, les entreprises installées dans les zones offshore bénéficieront d'une contribution de l'Etat limitant la charge fiscale de l'impôt sur le revenu pour les salariés et offrant une exonération totale de l'impôt sur les sociétés pour les cinq premières années. Au vu de la concurrence intense pour les investissements offshore, ces mesures devraient placer le Maroc dans une position favorable, affirment les responsables.

L'économiste Majidi Abderrahim reconnaît que le Maroc sera certainement compétitif. Mais il souligne toutefois que le gouvernement devra étendre l'application de ces mesures incitatives. "Il faut réfléchir à généraliser les facilités au niveau d'autres zones non dédiées à l'offshoring, de manière à ce que les investissements soient cohérents."

Sarah Touahri (Magharebia.com)

Le Maroc s'attaque à la violence faite aux femmes

Les autorités marocaines ont annoncé à la fin du mois de mars dernier que le gouvernement travaille actuellement à la rédaction d'un projet de loi pénalisant les violences domestiques. Les Ministères du Développement Social, de l'Education et des Affaires Islamiques s'associeront dans le cadre d'une campagne visant à promouvoir une culture de l'égalité entre les sexes.

(...) La préparation d'un projet de loi destiné à pénaliser les violences à l'égard des femmes sera l'objectif principal, a précisé la directrice des affaires de la femme, de la famille et de l'enfance au ministère, Naima Benyahya. Bien que le Moudawana, le Code de la famille, ait été révisé en 2006 pour donner aux femmes plus de droits dans le cadre du mariage et du divorce, il est maintenant temps de rouvrir le débat et d'étendre le Code pénal, a-t-elle déclaré.

"Il s'agit de donner une définition précise de la violence à l'égard de la femme ainsi que d'introduire des articles répressifs au Code pénal pour combattre ce fléau, et d'en annuler d'autres, tels que la preuve qui doit apporter la femme pour prouver l'acte de violence alors que le phénomène se déroule dans un cercle fermé en l'absence de témoins", a expliqué le ministre Skalli à Magharebia, ajoutant que la parole de la femme doit être prise en tant que preuve, à l'instar des procédures appliquées dans d'autres pays.

Elle a également souligné que ce projet de loi s'inspire des principes de l'Islam, des valeurs de la société marocaine et des acquis réalisés par le pays dans le domaine de la préservation des droits de la femme.

D'après les responsables, plusieurs lacunes dans la loi freinent la campagne contre la violence. De plus, tout projet visant à réformer la législation existante et à assurer la mise en oeuvre de nouvelles dispositions est compromis par le manque de magistrats spécialisés et de personnels expérimentés dans le domaine de l'action sociale.

Les chiffres enregistrés au cours des trois derniers mois laissent apparaître l'urgence de la situation. Selon le ministère, les services des centres d'écoute ont déjà enregistré durant l'année en cours quelque 17 000 cas de violence, dont 78,8 pour cent ont été commis par le mari.

Selon Mme Skalli, la violence conjugale est due à une mentalité basée sur le machisme. Ainsi son ministère-t-il adopte une vision axée sur la nécessité de lancer des campagnes de sensibilisation, en collaboration avec les Ministères de l'Education Nationale et des Affaires Islamiques, pour mettre en place une culture visant à instaurer l'égalité entre les sexes.

Siham Badawi, membre de l'ONG "Dialogue pour le Développement", a déclaré à Magharebia que seule une intervention de l'Etat pourra garantir la protection des femmes.

Sarah Touahri (Magharebia.com)